








Commune de Broc



Broc
un avenir pour tous

SUBVENTIONS COMMUNALES « ÉNERGIE »

Pour l'année 2024, des subventions en termes d'énergie sont les suivantes pour une enveloppe maximum de CHF 30'000.- (dès le plafond atteint, les subventions s'arrêteront). Profitez !

Analyses énergétiques		Montant de la subvention et justificatif
	Certificats énergétiques cantonaux des bâtiments CECB+	CHF 200.-/certificat TTC Facture de la prestation (datée du 01.01 au 31.12.) et preuve du paiement
Mobilité		Montant de la subvention et justificatif
	Achat de vélo ou vélo électrique	20% pour un vélo < ou = CHF 1'000.- ou maximum CHF 200.-/achat Facture ou si pas produite durant l'année, confirmation de commande et preuve du paiement
	Bornes électriques privées	CHF 300.-/borne TTC Facture (datée du 01.01 au 31.12.) de l'installation et preuve du paiement
Consommation électrique		Montant de la subvention et justificatif
	Naturemade Star produit par le Groupe E SA	CHF 100.-/an Facture de la prestation (datée du 01.01 au 31.12.) et preuve du paiement
Transports publics		Montant de la subvention et justificatif
	Abonnements de transport	30% du prix de l'abonnement mais au maximum CHF 200.-/abonnement/an Abonnement et/ou facture <i>Justificatif daté entre le 01.01 et le 31.12. et preuve du paiement</i> Billets dégriffés « commune » : CHF 10.-/billet
Demande de subvention à adresser à la Commune, accompagnée des justificatifs, par courrier (rue du Bourg de l'Auge 9 – 1636 Broc) ou par courriel sur l'adresse technique@broc.ch		